

Réseau Molineole
Boîte Postale 30

Mettet, le 12 octobre 2003

5640 METTET

INTER-ENVIRONNEMENT-WALLONIE asbl
M. Denis VAN EECKHOUT,
Secrétaire Général
Bld du Nord 6

COPIE

5000 NAMUR

Cher Monsieur,

Le communiqué de presse du réseau Molineole du 16/09/2003, intitulé « *Projet d'usine éolienne dans la région de la Molineole : encore moins d'éoliennes et rentabilité menacée* » (http://www.molineole.be/doc/presse_160903.pdf), contenait un paragraphe ambigu quant à l'appréciation de la position d'INTER-ENVIRONNEMENT-WALLONIE asbl (IEW) de juin 2003 en matière de développement éolien en Région wallonne (<http://www.iewonline.be/Positions/Energie/EolienneRWV.pdf>).

Par la présente, le réseau Molineole tient à vous présenter ses excuses pour cette formulation qui, par un raccourci regrettable, a pu laisser sous-entendre qu'IEW avait pris position dans le cadre du projet d'usine éolienne dans la région de la Molineole.

Il n'en est évidemment rien, d'autant qu'IEW a toujours refusé, jusqu'à présent du moins, de se prononcer sur la pertinence de projets particuliers d'implantation d'éoliennes. Seules les associations-membres d'IEW – dont le réseau Molineole ne fait pas (encore) partie – pourraient éventuellement interpellier le conseil d'administration d'IEW à ce sujet.

Le réseau Molineole souhaite profiter de la présente, rédigée dans le cadre des relations ouvertes qui existent entre IEW et lui, pour préciser sa position.

Disons-le d'emblée : comme IEW, le réseau Molineole est favorable aux énergies renouvelables mais il souhaite cependant que celles-ci soient notamment respectueuses de l'environnement paysager.

.../...

La première préoccupation du réseau Molineole concerne en effet les impacts du projet d'usine éolienne sur les paysages de la région de la Molinee qui sont estimés remarquables et dignes de protection (Convention de Florence).

Et le réseau Molineole n'est pas le seul à émettre cette affirmation : « *Globalement la zone couverte par le bassin hydrographique de la Molinee s'inscrit dans un paysage rural mis en place et modelé depuis des siècles. Ce type d'organisation paysagère, aux nombreux héritages historiques, est, de nos jours, souvent ressenti comme un exemple d'harmonie et d'immuabilité que collectivement nous apprécions et sommes enclins à préserver de toutes agressions extérieures.* » [extrait de l'étude intitulée *Contexte paysager*, réalisée par J.-M. LECRON (Laboratoire d'Ecologie et d'Unité de Biologie végétale – Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux) et publiée dans *Bassin hydrographique de la Molinee – Volume 1. – Facteurs abiotiques* par le COMITE SCIENTIFIQUE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROTECTION DES EAUX asbl (Région wallonne – Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement – ISBN 2-9600029-4-6 – 1999) (4ème partie – Pages 151 à 200)].

De ce fait, le réseau Molineole est d'avis qu'une seule éolienne suffirait à détruire ces paysages remarquables. L'opposition dans la région de la Molinee aurait été la même si le projet avait consisté à implanter une antenne de télécommunications de 140 m de haut. Mais dans ce cas, le réseau Molineole se serait certainement appelé autrement...

Par ailleurs, une seule éolienne constitue aussi un dangereux précédent : en effet, puisqu'il y en a déjà une, pourquoi ne pas en mettre 1, 2, 3,... de plus ? Il y a toujours un effet boule de neige dans la dégradation d'un paysage : pourquoi ne pourrait-on pas implanter ensuite une route express, une ferme industrielle, une ligne à HT, etc. ? C'est la même chose que pour les déchets : prenez l'exemple d'une belle pelouse ou d'un beau parterre. Tant qu'il n'y a rien dessus, on se retient malgré tout un peu d'y jeter un déchet. Le premier qui lance une canette ou un emballage en plastique donne prétexte aux suivants pour faire de même.

Dès sa création au début de l'année 2003, le réseau Molineole a bénéficié du soutien de l'ASSOCIATION DE DEFENSE DES SITES ET DES VALLEES DU NAMUROIS asbl (ADSVN) qui, par son manifeste du 30/01/2003 (<http://www.molineole.be/doc/adsvn.pdf>), attirait l'attention du gouvernement wallon sur les graves lacunes en matière de protection des paysages remarquables de la Région wallonne dans le cadre du développement éolien. Dans ce manifeste, l'ADSVN rappelait que le « *Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne* », adopté en date du 18/07/2002 par le gouvernement wallon, était un document sans aucune valeur légale, simple répertoire de bonnes intentions et très laconique au sujet de la problématique paysagère.

En étroite collaboration avec l'ADSVN, le réseau Molineole estime avoir contribué à la prise de conscience, entre autres, de l'importance de la problématique de l'impact paysager dans le cadre de l'implantation d'éoliennes en Région wallonne.

.../...

Le réseau Molineole a dès lors particulièrement apprécié la récente position du Ministre Michel FORET qui répondait, en date du 12/07/2003, à une question orale du Député Léon WALRY : « *La jurisprudence récente du Conseil d'Etat me conduit à faire preuve à tout le moins d'une prudence certaine. Le Conseil d'Etat considère en effet qu'un projet éolien constitue une véritable "expropriation paysagère" et, par ailleurs, met en cause la réalité d'une intégration paysagère à un site non bâti dès l'instant où les actes et travaux autorisés consistent dans le placement de mâts de très grande hauteur.* »

Le ministre ajoutait « *Le 12/02/2003, en séance publique du Parlement wallon, j'ai fait part de l'intention de disposer, à brève échéance, d'une cartographie globale qui, après avoir identifié et intégré l'ensemble des contraintes, en ce compris celles liées aux valeurs paysagères, permettra de déterminer les zones pouvant être affectées en priorité à l'implantation d'éoliennes, en vue, bien évidemment, d'éviter un développement non maîtrisé de celles-ci. Cette étude vient de démarrer et se fonde sur les résultats déjà engrangés en matière d'études paysagères dans le cadre de la Conférence permanente de développement territorial (CPDT). Je souhaite d'ailleurs être ferme quant aux démarches frénétiques que certains semblent vouloir faciliter, sous le couvert d'une démarche proactive visant à implanter ces équipements énergétiques en Wallonie.* »

Cette approche rejoint parfaitement, nous semble-t-il, les orientations prises par IEW, à savoir l'importance d'une véritable stratégie d'implantation d'éoliennes en Région wallonne.

Soulignons toutefois qu'en matière d'impact paysager, il importe de faire une nette différence entre la perception (notion subjective) et l'analyse (notion objective) d'un paysage.

IEW souhaite également la création de zones d'exclusion. Le réseau Molineole partage ce souhait et estime quant à lui que, du fait de la grande valeur des paysages remarquables de la région de la Molineole, celle-ci devrait figurer dans la liste des zones d'exclusion.

Le réseau Molineole se réjouit d'ailleurs de l'organisation prochaine, le mardi 14/10/2003, aux Moulins de Beez (Namur), par la Région wallonne (Division de l'Energie), d'une conférence sur le thème « *Des éoliennes en Région wallonne : politique d'implantation et gestion paysagère* ». Durant l'après-midi, dans l'atelier 2, nous avons relevé avec plaisir que Sophie DAWANCE, chargée de mission à IEW, viendra expliciter la position d'IEW en matière de développement éolien.

Le réseau Molineole partage également l'appréciation d'IEW en matière d'énergies renouvelables et de maîtrise des consommations : « *Ainsi, si aucune mesure efficace n'est mise en œuvre pour contrer l'augmentation de la consommation d'électricité, les éoliennes ne constitueront pas une alternative à d'autres sources de production d'électricité comme le nucléaire ou les centrales au charbon mais bien un nécessaire complément. Investir massivement dans les énergies renouvelables ne suffit donc pas : sans politique volontariste de maîtrise des consommations, un tel investissement reviendrait purement et simplement à jeter l'argent public par les fenêtres.* » Difficile d'être plus explicite !

.../...

C'est d'ailleurs pour faire prendre conscience de cette problématique à ses sympathisants que le réseau Molineole avait invité Thibaud DE MENTEN, chargé de mission à IEW, à venir donner une conférence à Bossière le 27/05/2003 sur le thème « Sources d'énergies renouvelables (SER) et Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) ». Nous tenons à vous remercier encore vivement de nous avoir permis de bénéficier des connaissances et de l'expérience de Thibaud DE MENTEN.

Cette soirée n'était pas une fin en soi. Que du contraire : nous souhaitons dès à présent vous faire part de notre souhait de collaborer avec IEW dans le cadre des actions en cours de préparation visant à sensibiliser les communes aux SER et à l'URE.

Pour conclure :

- Dans l'hypothèse où le projet d'usine éolienne devrait malgré tout se réaliser dans la région de la Molinee, le réseau Molineole estime alors que la pire situation serait la suivante : des paysages remarquables seraient détruits pour de nombreuses années (au moins 20 ans) tout simplement pour satisfaire à une croissance sans retenue – gaspillages compris – de la consommation électrique. L'expression du Conseil d'Etat, « *expropriation paysagère* », citée par le Ministre Michel FORET, prend ici pleinement son sens.
- Le réseau Molineole n'est toujours pas convaincu de la réelle motivation écologique des promoteurs du projet d'usine éolienne dans la région de la Molinee. Sans l'aide du mécanisme des certificats verts, ce projet n'aurait certainement pas été imaginé, tout simplement par manque de rentabilité financière...
- De nombreuses voix, et non des moindres (Hubert REEVES, GREENPEACE,...), préconisent le développement éolien en mer (off-shore), principalement du fait du potentiel venteux important et permanent mais aussi pour des raisons paysagères. Le réseau Molineole s'intéresse vivement à ces avis qui élargissent considérablement le débat, actuellement limité – et le réseau Molineole le regrette vivement – à la Région wallonne.

Nous restons à votre entière disposition, le cas échéant, afin qu'aucune ambiguïté ne subsiste dans les relations entre IEW et le réseau Molineole.

Quant à ce dernier, il s'attache depuis de nombreuses semaines à préparer l'analyse critique de l'Etude des Incidences sur l'Environnement (EIE) ainsi que l'enquête publique, moment privilégié d'un débat démocratique sur les véritables enjeux du projet d'usine éolienne dans la région de la Molinee.

En vous remerciant de votre attention et en vous priant encore de bien vouloir nous excuser du raccourci regrettable qui figurait dans notre communiqué de presse du 16/09/2003, nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

.../...

Pour le réseau Molineole,

Hervé DE BELLEFROID,
membre du conseil

Yves VAN CRANENBROECK,
membre du bureau exécutif

Pour contacter le réseau Molineole :

- Par la voie postale :
Réseau Molineole
Boîte Postale 30

5640 METTET
- Par courrier électronique :
info@moligneole.be
- Par téléphone (répondeur) :
071/57.83.10
- Par fax :
071/57.83.10
- Site internet :
<http://www.moligneole.be/>